

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-041-2016-09

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-27-006 - ARRETE n° DS- 2016/93 PORTANT DELEGATION DE	
SIGNATURE « La certification des services faits » du Directeur Général de l'Agence	
Régionale de Santé Ile-de-France (2 pages)	Page 3
IDF-2016-09-27-004 - ARRETE n° DS- 2016/94 PORTANT DELEGATION DE	
SIGNATURE du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (2	
pages)	Page 6
IDF-2016-09-27-007 - ARRETE n° DS-2016/95 PORTANT DELEGATION DE	
SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé	
Ile-de-France concernant le « fonds d'intervention régional » (2 pages)	Page 9
IDF-2016-09-27-005 - ARRETE n° DS-2016/96 PORTANT DELEGATION DE	
SIGNATURE « Ordonnateur » du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé	
Ile-de-France (2 pages)	Page 12

IDF-2016-09-27-006

ARRETE n° DS- 2016/93 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« La certification des services faits » du Directéur Général de la Aigencé Régionale de Santé Ile-de-France



ARRETE n° DS- 2016/93

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« La certification des services faits »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé
- Vu Le code de l'action sociale et des familles
- Vu Le code de la sécurité sociale
- Vu Le code du travail
- Vu Le code de la défense
- Vu Le code de l'environnement
- Vu Le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

La certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI-mutualisés », valant ordre de payer, donné au comptable, est donnée à Monsieur Yannick LE GUEN, Directeur de la stratégie.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick LE GUEN, la certification des services faits des actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « Direction de la stratégie » et « Systèmes d'information-mutualisés » est donnée à Monsieur Eric LEPAGE, directeur du pôle « Systèmes d'Information de santé »

L'arrêté n° DS-2016/008 du 8 février 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 4

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France.

Fait à Paris, le 27 septembre 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé lle-de-France



IDF-2016-09-27-004

ARRETE n° DS- 2016/94 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Arrêté DS Général Stratégie a Sept. 2016 - RAA



ARRETE n° DS- 2016/94 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

Vu Le code de l'action sociale et des familles

Vu Le code de la sécurité sociale

Vu Le code du travail

Vu Le code de la défense

Vu Le code de l'environnement

Vu Le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Yannick LE GUEN, Directeur de la stratégie, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ilede-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé IIe-de-France ;
- Les correspondances, de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick LE GUEN, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Eric LEPAGE, directeur du pôle « Systèmes d'Information de santé »

Article 4

L'arrêté n° DS-2016/006 du 8 février 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

Article 5

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 27 septembre 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé lle-de-France



IDF-2016-09-27-007

ARRETE n° DS-2016/95 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Arrêté DS FIR-Stratégie rassint 2016 - RAA

concernant le « fonds d'intervention régional »



ARRETE n° DS-2016/95

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France concernant le « fonds d'intervention régional »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1432-2, L. 1432-5, L. 1435-8, L. 1435-10 et R. 1435-25

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Pour le centre de responsabilité budgétaire « DS», délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick LE GUEN, Directeur de la Stratégie, à effet de signer tous les actes relevant de sa compétence valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande relevant du budget annexe « FIR ».

La certification des services faits de ces actes relevant du centre de responsabilité budgétaire « DS », donnée au comptable et valant ordre de payer, est déléguée à Monsieur Yannick LE GUEN.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick LE GUEN, la signature des actes valant engagement juridique et la certification des services faits relevant du centre de responsabilité budgétaire « DS » est déléguée à Monsieur Eric LEPAGE, directeur du pôle « Systèmes d'Information de santé ».

Article 3

Tout acte valant engagement juridique est transmis, à sa demande, au Contrôleur budgétaire et comptable ministériel pour contrôle a posteriori.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Article 5

Monsieur Yannick LE GUEN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région lle-de-France et sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 27 septembre 2016

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France



IDF-2016-09-27-005

ARRETE n° DS-2016/96 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur Général de l'Agénce Régionale de Santé Ile-de-France



ARRETE n° DS-2016/96

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnateur »

du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé
- Vu Le code de l'action sociale et des familles
- Vu Le code de la sécurité sociale
- Vu Le code du travail
- Vu Le code de la défense
- Vu Le code de l'environnement
- **Vu** Le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Pour les centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI mutualisés », délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick LE GUEN, Directeur de la stratégie, à effet de signer tous les actes valant engagement juridique, notamment les contrats, marchés et bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick LE GUEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric LEPAGE, directeur du pôle « Systèmes d'Information de santé », à effet de signer les actes relevant des centres de responsabilité budgétaire « DS » et « SI mutualisés ».

Article 2

Pour les actes valant engagement juridique supérieur à 350.000 euros HT, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} du présent arrêté, s'exerce après visa de Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général ou en son absence, de Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur Général Adjoint.

Tout acte valant engagement juridique supérieur à un montant de 350.000 euros TTC, est soumis au visa préalable du Contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Article 4

L'arrêté n° DS-2016/007 du 8 février 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé est abrogé.

Article 7

Le Directeur de la stratégie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région IIe-de-France.

Fait à Paris, le 27 septembre 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé lle-de-France

